

ÉMETTEURS

Les conseils peinent à inscrire la responsabilité sociétale au cœur de leurs décisions

Beaucoup de sociétés ayant adopté une raison d'être ne s'en servent pas pour prendre leurs décisions, selon le premier baromètre RSE de l'IFA-Orse-PwC.

La crise sanitaire aura au moins eu le mérite d'accélérer la prise de conscience des questions de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Soixante pour cent des sondés ont déclaré que la démarche RSE de leur entreprise s'était accélérée, selon le premier baromètre RSE, réalisé par l'Institut français des administrateurs (IFA), l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) et le cabinet PwC, auprès de 200 administrateurs salariés, administrateurs et dirigeants de sociétés membres de l'IFA. Seuls 8% des répondants déclarent que le conseil n'est pas du tout associé à la définition de la stratégie RSE. Pour autant, tous les sujets ne provoquent pas un tel engouement. Ainsi, l'approbation de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) – remplacée à partir des exercices 2023 par la directive CSRD (corporate sustainability reporting directive) – n'est discutée que dans 56% des conseils. Or, avec la CSRD, le comité d'audit portera la responsabilité de cette information RSE, a rappelé Sylvain Lambert, associé PwC, lors d'une table ronde, se demandant si le Code de commerce s'adaptera pour intégrer cette responsabilité extra-financière. Pire, 46% des administrateurs dont la société a adopté une raison d'être avouent qu'elle n'est rarement voire jamais utilisée pour prendre une décision au sein du conseil. D'ailleurs, seulement une entreprise sur deux a mis en place des dispositifs et des moyens dédiés au suivi de cette raison d'être. Quand

la raison d'être n'est pas statutaire, elle semble moins engageante pour l'entreprise. Toutefois, peu importe qu'elle soit inscrite ou non dans les statuts, l'essentiel est que les collaborateurs et les parties prenantes soient alignés sur la raison d'être, explique Anne-Marie Hunot-Schmidt, administratrice salariée de Thales. Elle recommande de rattacher la RSE au comité stratégique, et de raison garder avec la taxonomie, en laissant aller l'entreprise vers le qualitatif plutôt que de remplir des lignes d'indicateurs (KPI, pour «key performance indicator»). Les opportunités des enjeux RSE priment sur les risques. Seulement un tiers des conseils prennent régulièrement en compte les enjeux climatiques avant de prendre une décision. De fait, la conscience du climat est plus forte dans l'exécutif que dans le conseil, constate Sylvain Lambert. Quand on fait une analyse sectorielle, seulement 10% des entreprises concentrent les risques et opportunités sur le climat, et encore moins (principalement l'agroalimentaire) pour la biodiversité, tempère Jean-Philippe Desmartin, directeur de l'investissement responsable chez Edmond de Rothschild AM, invitant à voir dans les enjeux RSE des opportunités, plus que des risques. L'arrivée d'une génération native développement durable dans les entreprises a déjà un rôle d'aiguillon, se félicite Hélène Valade, présidente de l'Orse. Aujourd'hui, seuls 27% des administrateurs discutent en conseil des impacts de l'activité de l'entreprise sur

la biodiversité. Toutefois, la France et l'Europe sont très en pointe sur la biodiversité, insiste Jean-Philippe Desmartin. La diversité – d'origines, d'études, de points de vue – des collaborateurs fait écho à la biodiversité, relève Anne-Marie Hunot-Schmidt. Pour sa part, Alexandre Menais, secrétaire général d'Atos, invite à avoir plus de cohérence et d'alignement au sein de l'entreprise, tout en soulignant l'enjeu majeur du capital humain, nécessaire à la pérennisation de l'entreprise, invitant à repenser le lien avec le collaborateur dans un écosystème plus large que l'entreprise. En revanche, les questions d'égalité professionnelle hommes-femmes sont désormais bien intégrées, avec seulement 20% des conseils qui n'abordent pas ces sujets. L'étude constate que les administrateurs représentant les salariés sont plus réservés que les autres administrateurs sur l'implication des conseils en matière de RSE. Sans doute en attendent-ils davantage ? Forts de ce constat, l'IFA, l'Orse et PwC formulent trois recommandations à l'intention des conseils. Primo, faire de la RSE une priorité dans l'ordre du jour de tous les conseils, et en tenir compte pour toute décision stratégique. Secundo, former tous les administrateurs à la RSE. Tertio, dialoguer avec les parties prenantes et poursuivre une trajectoire ambitieuse en matière de RSE, en coordination avec l'exécutif. ■

par Bruno De Rouillac

